



Centre de contact Suissesses - Immigrées  
Kontaktstelle Schweizerinnen - Immigrantinnen



RESEAU DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS  
EN AFRIQUE CENTRALE



## Suisse : Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme saluent l'obtention du statut de réfugié de M. Hugues Fouatie Fotsing, ressortissant camerounais.

Genève / Fribourg / Douala 23 octobre 2012. Le **CCSI/SOS Racisme**, **Pink Cross**, **Sarigai**, le **CAFri**, le **MDDHL**, le **REDHAC** et l'**OMCT** ont été informés de la décision de l'Office fédéral suisse des Migrations (ODM), d'accorder le statut de réfugié à M. Hugues Fouatie Fotsing, ressortissant camerounais recherché par les autorités de son pays en raison de son orientation sexuelle.

### Un homosexuel rejeté de tous côtés

M. Hugues Fouatie Fotsing, électrotechnicien de formation, vivait à Douala au Cameroun et y était propriétaire d'un commerce avant sa demande d'asile en Suisse. Tout commence en été 2010, lorsqu'il est surpris avec son ami et dénoncé pour homosexualité à la police et aux voisins du quartier. Le couple est alors insulté de « pédé » et frappé par les voisins, sans compter sur la destruction du commerce de M. Fouatie. Tandis que M. Fouatie réussit à se cacher puis à fuir en bateau, son ami est quant à lui arrêté et incarcéré par la police à Douala. L'homosexualité est, en effet, interdite au Cameroun et punie par l'article 347 bis du Code de procédure Pénal lequel prévoit jusqu'à cinq ans d'emprisonnement pour toute personne ayant « *des rapports sexuels avec une personne de son sexe* »<sup>1</sup>.

### Une demande d'asile difficile

Une fois arrivé en Suisse, M. Fouatie y demande l'asile en septembre 2010. En novembre, l'ODM rejette sa demande en jugeant ses propos non crédibles : « *Bien qu'il soit conscient depuis longtemps des risques liés à l'homosexualité dans son pays, il n'est pas crédible que le requérant et son ami se soient laissés aller à des ébats, (...) sans prendre de précaution pour éviter d'être surpris* ». L'ODM estime que M. Fouatie devait cacher son orientation sexuelle et prononce, de ce fait, son renvoi au Cameroun. Un recours est ensuite interjeté auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF), mais sans succès : « *le recourant n'a rendu vraisemblable ni son homosexualité ni, partant, ses craintes de subir des représailles en raison de ses préférences sexuelles* ». Ainsi, le TAF confirme la décision de l'ODM et juge que l'homosexualité de M. Fouatie n'est pas prouvée.

En 2011, M. Fouatie se retrouve en détention administrative en vue de renvoi. À l'occasion d'une manifestation contre son renvoi, M. Fouatie écrit depuis la prison : « *Je suis*

---

<sup>1</sup> « Est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 20.000 à 200.000 francs toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe. »

*Camerounais, parti de mon pays en catastrophe suite aux persécutions et à la dénonciation de la population du fait de mon orientation homosexuelle et avec par la suite la destruction de tous mes biens, preuve à l'appui. Réfugié sur le territoire Suisse pour une protection d'asile, je me trouve donc incarcéré à la prison centrale de Fribourg, comme motif : refus de rentrer chez soi et obligation forcée et préparée (formulation ?) dans les prochains jours. »*

En août 2011, suite à des articles dans la presse concernant le renvoi de Hugues, une demande de reconsidération, qualifiée par l'ODM comme deuxième demande d'asile, est introduite par le CCSI/SOS Racisme. De nouvelles preuves et documents ont pu être ajoutés au dossier grâce au soutien de diverses organisations de défense des droits de l'homme et des homosexuels.

Afin de pouvoir documenter et renforcer de manière significative la demande de reconsidération adressée par M. Fouatie aux autorités suisses compétentes, l'OMCT a pris contact avec les membres et partenaires de son Réseau SOS-Torture au Cameroun, le MDDHL (Mouvement de Défense des Droits Humains et des Libertés) et le REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains de l'Afrique Centrale). Il a ainsi été possible de démontrer la véracité de certains faits avancés par M. Fouatie, notamment l'existence du seul club homosexuel de la capitale et le fait que M. Fouatie est connu de personnes fréquentant cet endroit, éléments qui n'avaient pas été considérés comme crédibles par l'ODM. Une lettre de soutien détaillant les conditions de vie pour les personnes homosexuelles au Cameroun ainsi que la situation particulière de M. Fouatie dont le cas avait de surcroît été médiatisé a par ailleurs pu être documentée par le MDDHL.

Suite à cette demande, l'ODM a ordonné en août 2011 de renoncer à l'exécution du renvoi, M. Fouatie a été libéré et a été convoqué à une deuxième audition à l'ODM. C'est en octobre 2012 que M. Fouatie obtient finalement le statut de réfugié et la protection qui s'ensuit.

Cette décision de l'ODM est d'autant plus réjouissante qu'en mars 2010, notre parlement a rejeté une motion de Kathrin Prelicz-Huber qui demandait la reconnaissance de la persécution en raison de l'orientation sexuelle. Afin de garantir le même droit à toutes les personnes LGBT\*I ((Lesbien, Gay, Bisexuel, Transgenre ou Intersexe) demandant l'asile en Suisse, les organisations LGBT\*I et de défense des droits des immigré.e.s continueront à revendiquer et à se battre pour une modification de la loi sur l'asile. Ceci est vraiment nécessaire si l'on sait qu'entre 1993 et 2007, seules 4 demandes d'asile pour persécution liée à l'orientation sexuelle ont été acceptées parmi les 90 déposées.

Les organisations susmentionnées se félicitent donc du revirement d'opinion pris par l'ODM en faveur de M. Fouatie. Néanmoins, chaque semaine, des organisations comme Pink Cross sont confrontés à des histoires d'hommes gays, ayant fui leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle. Presqu'à chaque fois, il faut documenter et attester de l'homosexualité du requérant par une attestation d'un médecin psychiatre et presque à chaque fois également, l'injonction à cacher son orientation sexuelle, y compris pour des pays prescrivant la peine de mort en cas d'acte homosexuel, est utilisé pour débouter la personne... Nous rappelons à nos autorités que l'homosexualité n'est pas une maladie et que devoir fournir une preuve matérielle de son orientation sexuelle est contraire au droit au respect de la dignité des personnes !

Nous souhaitons attirer l'attention des autorités sur l'importance de prendre en considération les demandes d'asiles déposées en raison de l'orientation sexuelle d'un individu, et plus généralement sur l'ensemble des cas LGBT\*I et les risques sérieux encourus par certains d'entre eux si renvoyés dans leur pays d'origine. L'accès libre et sans restrictions à vivre

pleinement son orientation sexuelle est un besoin primordial de chaque être humain, tout comme boire et manger. Nous invitons notre pays, nos autorités à entrer dans le cercle des pays qui reconnaissent ce droit, en tant que droit humain et ce faisant d'ouvrir un droit à l'obtention de l'asile.

**Rappel des faits (presse) :**

- *Droit de rester pour Hugues Fouatie Fotsing!* <http://bit.ly/WwhvYp>
- *Requérant gay détenu en vue d'un renvoi forcé.* <http://bit.ly/Pf6Srg>

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

- Hugues Fouatie Fotsing – [fouatieh@yahoo.fr](mailto:fouatieh@yahoo.fr) +41 78 852 91 42
- Mirjam Brunner – CCSI/SOS Racisme - [mirjam.brunner@ccsi-fr.ch](mailto:mirjam.brunner@ccsi-fr.ch) +41 78 759 78 66
- Pierre-Henri Golly – Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) – [phg@omct.org](mailto:phg@omct.org) +41 22 809 49 39
- Pierre-André Rosselet – Pink Cross - [rosselet@ammann-rosselet.ch](mailto:rosselet@ammann-rosselet.ch) +4144 267 60 33
- Alicia Parel – Pink Cross – [office@pinkcross.ch](mailto:office@pinkcross.ch) +4179 796 28 67
- Claudia MEYER – Sarigai – [Claudia.meyer@sarigai.ch](mailto:Claudia.meyer@sarigai.ch) +41 79 610 59 37